

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 12 juin 2018, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
 Madame la conseillère Martine Labelle
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Monsieur le conseiller Justin Gagné
 Madame la conseillère Sylvie Messier
 Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents : Madame Manon Thériault, greffière
 Monsieur Martin Lelièvre, directeur général

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 12 juin 2018, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

2.2 Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé - Solution UMQ
- Regroupement Estrie-Montérégie

2.3 Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro 325-05 modifiant le règlement numéro 325 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre afin d'interdire la distribution de certains sacs de plastique dans les établissements exerçant une activité commerciale

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Autorisation de signature - lettre d'entente numéro 2018-08 -
Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345

3.2 Embauche de personnel étudiant - Camp de jour - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Saison estivale 2018

3.3 Embauche d'un appariteur - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

3.4 Embauche de personnel étudiant - Service du greffe et des affaires juridiques- Saison estivale 2018

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

4.3 Provisions pour mauvaises créances pour l'année financière 2017

4.4 Adoption du Règlement numéro 2003-01 modifiant le règlement numéro 2003 décrétant les taxes et compensations pour l'exercice financier 2018 afin d'augmenter à 3% le taux des droits de mutation immobilières pour toute tranche de la base d'imposition excédant 500 000 \$

4.5 Dépôt - Rapport financier de la directrice des finances et de la trésorerie et rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017

4.6 Rapport de la mairesse concernant le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2017

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Demande de soutien financier – Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Club de patinage artistique Roussillon - Année 2018

5.2 Demande de soutien financier - Carrefour Jeunesse Emploi - Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif *J.'A.I.D.E*

6. GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

6.1 Achat d'équipement de sécurité - Services techniques

6.2 Aménagements divers au parc Gérard-Laframboise - Affectation du fonds de parc

6.3 Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement - Ajustement de l'aération à la station de traitement des eaux usées - abrogation de la résolution numéro 18-05-127

6.4 Demande d'aide financière au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports - Programme d'aide à la voirie locale - Volet - Redressement des infrastructures routières

locales - Scellement de fissures sur Sanguinet (RIRL-2017-645) -
Remplacement de ponceaux sur Édouard-VII (RIRL-2017-713)

7. SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Don d'équipement de combat incendie au Honduras

7.2 Vente de la roulotte de prévention

8. PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Dérogation mineure DM-2018-018 - 388-392, rue Deneault -
largeur dérogatoire de deux lots projetés (lots 6 242 827 et 6 242
828 du cadastre du Québec)

8.2 Approbation - Recommandations - Comité consultatif
d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration
architecturale (PIIA)

9.1. Varia

9.2. Informations de madame la mairesse

9.3. Questions des gens de la salle

9.4. Levée de la séance

9.4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

18-06-130 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

18-06-131 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018.

18-06-132 Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé - Solution UMQ - Regroupement Estrie-Montérégie

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la Solution UMQ, la Ville de Saint-Philippe autorise le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives

pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2024;

CONSIDÉRANT que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ, à intervenir, est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et des frais de gestion de 1,15% à l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuaires inc. en conséquence ;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récépissé au long .

QUE la Ville de Saint-Philippe confirme son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés.

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024.

QUE la Ville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Ville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public.

Que la Ville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

Que la Ville accepte enfin qu'une municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

AM-2018-09 Avis de motion et présentation du projet - Règlement numéro 325-05 modifiant le règlement numéro 325 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre afin d'interdire la distribution de certains sacs de plastique dans les établissements exerçant une activité commerciale

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Dany Goyette qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 325-05 modifiant le règlement numéro 325 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre afin d'interdire la distribution de certains sacs de plastique dans les établissements exerçant une activité commerciale.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Il dépose le projet de règlement numéro 325-05, lequel a pour objet d'interdire la distribution de certains sacs d'emplètes composés de plastique conventionnel, oxo-dégradables, biodégradables ou compostables dans les établissements exerçant une activité commerciale afin d'encourager un changement de comportement à l'égard de l'utilisation de ce type de sacs et de réduire ainsi l'impact environnemental.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

18-06-133 Autorisation de signature - lettre d'entente numéro 2018-08 - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de la lettre d'entente numéro 2018-08 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, relativement aux règles d'attribution du travail en temps supplémentaire entre les services et la modification de l'article 30.03 concernant l'indemnité pour usage d'un véhicule.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

18-06-134 Embauche de personnel étudiant - Camp de jour - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Saison estivale 2018

CONSIDÉRANT les besoins en personnel pour la tenue du camp de jour;

CONSIDÉRANT la demande de subvention de la Ville de Saint-Philippe déposée dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

CONSIDÉRANT l'acceptation de 18 postes dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'embaucher des étudiants suivants, pour la saison estivale 2018, aux salaires horaires et aux postes indiqués:

Nom de l'employé	Titre du poste	Échelon	Taux horaire
Marie-Ève Poirier-Cyr	Animatrice, service de garde	1	12,25 \$
Charles Verreault	Animateur	1	12,25 \$
Victor Pedneault	Animateur	1	12,25 \$
Chloé Raymond	Accompagnatrice	2	12,50 \$

Madame Chloé Raymond est embauchée au poste d'accompagnatrice plutôt qu'à celui d'animatrice, tel que l'indiquait la résolution numéro 18-05-112.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-740-00-111.

18-06-135 Embauche d'un appariteur - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'un appariteur au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire afin d'assurer un service pendant toutes les heures d'occupation des salles du Complexe Élodie-P.-Babin;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'entériner l'embauche de monsieur Jean-Claude Desrosiers au poste d'appariteur à compter du 14 mai 2018.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-722-00-111.

18-06-136 Embauche de personnel étudiant - Service du greffe et des affaires juridiques- Saison estivale 2018

CONSIDÉRANT la subvention accordée à la Ville de Saint-Philippe dans le cadre du programme Emploi d'été Canada;

CONSIDÉRANT l'urgence d'amorcer une mise à niveau de la gestion documentaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service du greffe et des affaires juridiques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'entériner l'embauche de monsieur Julien Faucher à titre d'étudiant au poste de technicien en documentation, pour la saison estivale 2018, à compter du 4 juin 2018, au salaire horaire de 15,00 \$.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02 140 00 112.

FINANCES ET TRÉSORERIE

18-06-137 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 1er mai 2018 au 24 mai 2018, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2018-05-01	37142 à 37143	11 982,75 \$
2018-05-03	M 365 et 37144 à 37169	92 906,83 \$
2018-05-08	37258 à 37259	555,29 \$
2018-05-10	M 366 à M 369 et 37263 à 37291	307,528,44 \$
2018-05-11	37292	85 276,94 \$
2018-05-17	M 370 à M 371 et 37293 à 37311	15 366,48 \$
2018-05-24	M 372 À M 374 et 37312 à 37326	344 041,10 \$
TOTAL		857 657,83 \$

18-06-138 Approbation des comptes à payer du mois

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et de la trésorerie de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	RÈGLEMENT D'EMPRUNT	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2018-06		215 149,94 \$	FAG	37383 à 37502
TOTAL			215 149,94 \$		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et de la trésorerie soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

18-06-139 Provisions pour mauvaises créances pour l'année financière 2017

CONSIDÉRANT QUE lors du dépôt des états financiers de l'année 2017 une provision pour mauvaises créances a été prise pour divers comptes à recevoir;

CONSIDÉRANT QUE lors du dépôt des états financiers de l'année 2016, une telle provision a également été prise mais qu'aucune résolution n'est venue approuver la comptabilisation de ces mauvaises créances;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'approuver la comptabilisation de mauvaises créances au montant de 12 290,14 \$ pour l'exercice 2017 ainsi que de 46 608,42 \$ pour les années antérieures (1987 à 2014) et d'en autoriser la radiation.

18-06-140 Adoption du Règlement numéro 2003-01 modifiant le règlement numéro 2003 décrétant les taxes et compensations pour l'exercice financier 2018 afin d'augmenter à 3% le taux des droits de mutation immobilières pour toute tranche de la base d'imposition excédant 500 000 \$

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 8 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a également été déposé lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement a été mentionné;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2003-01 modifiant le règlement numéro 2003 décrétant les taxes et compensations pour l'exercice financier 2018 afin d'augmenter à 3% le taux des droits de mutation

immobilières pour toute tranche de la base d'imposition excédant 500 000 \$.

DEP-2018-05 Dépôt - Rapport financier de la directrice des finances et de la trésorerie et rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport financier de la directrice des finances et de la trésorerie et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 sont déposés.

DEP-2018-06 Rapport de la mairesse concernant le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2017

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse, Johanne Beaulac, fait lecture du rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice 2017.

Le rapport de la mairesse sera diffusé sur le site internet de la Ville.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18-06-141 Demande de soutien financier – Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Club de patinage artistique Roussillon - Année 2018

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a reçu une demande d'aide financière du Club de patinage artistique de Roussillon pour défrayer les frais de location d'heures de glace supplémentaires pour la préparation de sa revue sur glace qui a lieu à tous les deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme répond aux critères de la Politique de reconnaissance présentement en vigueur comme organisme «Affilié»;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 300 \$ au Club de patinage artistique de Roussillon pour couvrir les frais de location d'heures de glace pour la revue sur glace.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-710-00-991.

18-06-142 Demande de soutien financier - Carrefour Jeunesse Emploi - Coop d'initiation à l'entrepreneuriat

collectif J.'A.I.D.E

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue de l'organisme Carrefour jeunesse Emploi La Prairie dans le cadre de l'organisation de la 14e édition de la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif J.'A.I.D.E;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a pour objet de permettre le développement de l'employabilité et le sens de l'entrepreneuriat chez les jeunes participants;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'accorder une aide financière au montant de 100 \$ à Carrefour jeunesse Emploi La Prairie dans le cadre de l'organisation de la 14e édition de la Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif J.'A.I.D.E.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-710-00-991.

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

18-06-143 Achat d'équipement de sécurité - Services techniques

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat d'équipements de sécurité pour les unités 18-01 et 18-02;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division - Travaux publics des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'octroyer à Zone Technologie électronique inc. le contrat pour l'acquisition du matériel suivant:

- -Flèches
- -Contrôleurs pour flèches
- -«Back racks»
- -Barquettes pour renfort
- -Gyrophares
- -Stroboscopes

Le contrat est accordé au prix de 7 200,02 \$ incluant les taxes, le tout aux conditions de la soumission présentée par Zone Technologie électronique inc.

D'autoriser le chef de division - Travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

D'autoriser un emprunt pour un montant maximal de 7 200,02 \$ au fonds de roulement aux fins d'effectuer cette dépense en immobilisation. Cette somme sera remboursée sur un terme de cinq

ans à compter de 2018 et cet achat sera imputé au poste budgétaire 02 320 00 740.

18-06-144 Aménagements divers au parc Gérard-Laframboise - Affectation du fonds de parc

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire améliorer ses installations au parc Gérard-Laframboise et financer la dépense avec les sommes disponibles au fonds de parc;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'autoriser les achats et la réalisation des travaux suivants au parc Gérard-Laframboise:

- l'agrandissement du stationnement sur le côté du terrain de balles, pour un montant maximal de 23 500 \$, incluant les taxes;
- l'installation d'un filet de protection au terrain de balle-molle du côté de l'agrandissement du stationnement, pour un montant maximal de 12 500 \$, incluant les taxes;
- l'installation d'un réservoir pour récupérer les eaux du jeu d'eau, pour un montant maximal de 12 500 \$, incluant les taxes.

Que les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-750-00-712 et remboursés avec les sommes disponibles au fonds de parc.

18-06-145 Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement - Ajustement de l'aération à la station de traitement des eaux usées - abrogation de la résolution numéro 18-05-127

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) la Ville de Saint-Philippe doit demander une autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'ajustement de l'aération à la station de traitement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité:

De mandater la firme GBI experts-conseils inc. à soumettre au MDDELCC la demande d'autorisation concernant l'ajustement de l'aération à la station de traitement des eaux usées et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Que la Ville de Saint-Philippe s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Que la Ville de Saint-Philippe s'engage également à:

- respecter les exigences de rejet à l'effluent de la station de traitement des eaux usées;
- mettre en œuvre le programme de suivi de la station de traitement des eaux usées;
- aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (ouvrage municipal) dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- transmettre les résultats du programme de suivi au MDDELCC (système SOMAEU);
- transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;
- produire un document démontrant que la Ville est en mesure d'effectuer l'opération et l'entretien de la station de traitement des eaux usées;
- mandater un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements de traitement et en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après la mise en service de la station d'épuration;
- utiliser et entretenir le système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation et le manuel d'exploitation fournis par le manufacturier ou par l'ingénieur mandaté.

QUE les deniers requis au paiement des frais d'analyse de la demande soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-415-00-711.

La présente résolution abroge la résolution numéro 18-05-127 au même effet.

18-06-146 Demande d'aide financière au ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports - Programme d'aide à la voirie locale - Volet - Redressement des infrastructures routières locales - Scellement de fissures sur Sanguinet (RIRL-2017-645) - Remplacement de ponceaux sur Édouard-VII (RIRL-2017-713)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Roussillon a obtenu un avis favorable du ministère des

Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (ministère);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux (remplacement de ponceaux) - RIRL-2017-713;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) (scellement de fissures) - RIRL-2017-645;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles pour les deux projets:

- Scellement de fissures sur Sanguinet (RIRL-2017-645)
- Remplacement de ponceaux sur Édouard-VII (RIRL-2017-713)

QUE la Ville de Saint-Philippe confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

SÉCURITÉ INCENDIE

18-06-147 Don d'équipement de combat incendie au Honduras

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité de faire don au projet Tela Bomberos du Honduras des divers équipements désuets et usagés du Service de sécurité incendie, dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

18-06-148 Vente de la roulotte de prévention

CONSIDÉRANT que la Ville doit disposer de la roulotte de prévention en raison de son état désuet;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de monsieur Mathieu Phaneuf pour l'achat de la roulotte;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité de vendre à monsieur Mathieu Phaneuf la roulotte de prévention de marque Sunse, année 1976, numéro de série K12159, pour un montant total de 100 \$, plus les taxes applicables le cas échéant.

Cette vente est faite sans garantie, aux risques et périls de l'acheteur.

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires afin de donner suite à la présente résolution.

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

18-06-149 Dérogation mineure DM-2018-018 - 388-392, rue Deneault - largeur dérogatoire de deux lots projetés (lots 6 242 827 et 6 242 828 du cadastre du Québec)

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2018-018 est expliqué aux personnes présentes.

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant les lots projetés 6 242 827 et 6 242 828 situés au 388 et 392, rue Deneault.

Aucune intervention n'est faite par les personnes présentes.

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant les lots projetés 6 242 827 et 6 242 828 du cadastre du Québec sis au 388 et 392 rue Deneault;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) (18-05-23-05) - dossier DM-2018-018.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble sis au 388, rue Deneault, soit le lot 2 713 935 du cadastre du Québec, situé dans la zone H-06, ayant pour objet d'autoriser la création des lots 6 242 827 et 6 242 828 du cadastre du Québec (388 et 392, rue Deneault), tous deux une largeur de 12,19 mètres.

18-06-150 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les demandes de permis assujetties au *Règlement 408*

relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), conformément au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 mai 2018 selon ce qui suit:

PERMIS DE RÉNOVATION				
No recommandation	Type de construction	Adresses	Zone concernée	Recommandation
18.05.23.06	bâtiment accessoire de type véranda	13, rue des Roseaux	H-17	Refuser la demande de permis de rénovation pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-027
18.05.23.07	rénovations extérieures	74, Croissant du Parc	H-101	Refuser la demande de permis de rénovation pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-017

VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE

Madame Beaulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

QUESTIONS DES GENS DE LA SALLE

12 personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil.

Madame Beaulac invite les citoyens présents à la période de questions.

La période de questions débute à 19 h 45.

LEVÉE DE LA SÉANCE

18-06-151 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 55.

(s) Johanne Beaulac

(s) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière